



Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter une candidature :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du prix, les auteurs de la mise en candidature admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant du prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie C du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés des langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes Inuits, Métis et des Premières Nations, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite

Le 30 avril 2019

Si la date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre formulaire de mise en candidature rempli, accompagné de toute la documentation requise, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Les mises en candidature incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Renseignements supplémentaires

Jennifer Cherniack

Agente de programme, Prix

Conseil des arts du Canada

150, rue Elgin, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5265

ATS : 1-866-585-5559

jennifer.cherniack@conseildesarts.ca

PRG7927F 02-19



LIGNES DIRECTRICES

<p>Description du prix</p>	<p>Le prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène est un prix annuel qui reconnaît le plus haut niveau d'excellence artistique et la carrière exceptionnelle d'un artiste professionnel canadien en musique, en théâtre ou en danse. Le prix allant jusqu'à 50 000 \$ est attribué en un cycle de quatre années – en danse, en théâtre, en danse et en musique. Le prix sera décerné en 2019 dans la discipline artistique de théâtre.</p> <p>Walter Carsen a établi le fonds de dotation du prix en février 2001 en faisant un généreux don de 1,1 million de dollars au Conseil des arts. Le Conseil des arts administre ce prix et en fait la promotion.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Les candidats proposés</p> <p>Les candidats proposés doivent être des artistes professionnels qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Ils ne sont pas tenus d'habiter au Canada au moment où leur candidature est présentée.</p> <p>Le Conseil des arts reconnaît comme artistes professionnels ceux qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ont reçu une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement dans des établissements d'enseignement); • sont reconnus comme tel par leurs pairs (des artistes de la même tradition artistique); • se sont engagés à consacrer plus de temps à leur pratique artistique si leur situation financière le leur permet; • ont déjà présenté des œuvres en public. <p>Les candidats proposés au présent concours doivent avoir créé, comme artistes de création ou d'interprétation, un ensemble exceptionnel et remarquable de réalisations en-théâtre.</p> <p>Le candidat proposé doit être engagé activement dans les arts de la scène au Canada, ou avoir exercé au Canada la majeure partie de sa carrière artistique, laquelle aura selon toute probabilité couvert une longue période. Idéalement, le travail artistique du candidat proposé doit avoir été reconnu et être respecté pour son excellence par des artistes de la même discipline sur la scène nationale et internationale.</p> <p>Le prix reconnaît les réalisations individuelles plutôt que le travail d'un organisme, mais il peut aussi souligner des partenariats artistiques. Un partenariat artistique réunit jusqu'à trois personnes pour développer une pratique artistique originale. Chaque artiste doit satisfaire aux conditions d'admissibilité du prix.</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature doivent être des membres de la communauté canadienne professionnelle des arts de la scène du Canada. Ils peuvent être un individu ou un organisme.</p> <p>Restrictions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun prix ne sera accordé à titre posthume. • Les membres du conseil d'administration du Conseil des arts ne sont pas admissibles à ce prix, et ce, durant l'exercice de leur mandat ainsi qu'au cours des six mois suivant la fin de leur mandat. • Ce prix ne peut pas être attribué à la même personne plus d'une fois.

<p>Aide à la production d'une demande</p>	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de contribuer au paiement de services qui leur permettront spécifiquement de remplir une demande, une nomination pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date limite du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agente responsable de ce prix. Pour plus d'information: conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire.</p>
<p>Processus de mise en candidature</p>	<p>Les candidats ne sollicitent pas eux-mêmes le prix mais doivent être proposés par des individus ou des organismes admissibles.</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de rassembler les documents requis et de les soumettre avec le formulaire de mise en candidature ci-joint. Les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que la documentation est conforme aux exigences fournies dans les présentes lignes directrices et le formulaire.</p>
<p>Évaluation des mises en candidature</p>	<p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts. Un comité de pairs, nommé par le Conseil des arts et composé de professionnels expérimentés dans leurs champs de pratique, évaluera les dossiers admissibles et choisira le gagnant. Le comité peut comprendre un spécialiste de l'étranger. Les membres du comité sont également choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des spécialités artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales. Le comité d'évaluation peut décider de ne pas décerner de prix dans une année particulière.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les principaux critères d'évaluation de ce prix sont l'excellence artistique du travail de l'artiste (y compris l'originalité, la créativité, l'innovation, la maîtrise technique et l'influence dans son domaine) et l'importance des réalisations de l'artiste au cours de sa carrière.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<p>Traitement de la mise en nomination</p>	<p>Présentation de la mise en nomination</p> <ul style="list-style-type: none">• L’auteur de la mise en candidature doit fournir tous les renseignements et tous le matériel d’appui demandé.• Le Conseil des arts décidera de l’admissibilité en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d’évaluation par les pairs.• Choisissez soigneusement le matériel d’appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu’un temps limité à l’examen de chaque mise en candidature.• Ne soumettez pas de documents originaux (excepté la déclaration de mise en candidature portant votre signature et les lettres d’appui signées). Le Conseil des arts n’est pas responsable de la perte ou de l’endommagement des documents soumis.• Il est important d’informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte.• Consultez le formulaire de demande pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre demande et la documentation requise.• Les Déclarations doivent être soumises sur papier avec une signature originale. <p>Délai de réponse</p> <p>Le gagnant sera avisé personnellement des résultats environ 5 mois après la date limite. L’auteur de la mise en candidature sera avisé par écrit peu après.</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature pour les candidats non retenus recevront les résultats par écrit peu avant l’annonce publique du gagnant (qui pourrait avoir lieu plus de 5 mois après la date limite du concours).</p> <p>Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Gagnants des années précédentes</p> <p>Veuillez visiter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
---	---

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce prix, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de mise en candidature, l'année de naissance du (des) candidat(s) proposé(s). Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de la mise en candidature et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant des demandes et des prix, sur une base confidentielle, avec ses homologues dans d'autres organismes de financement dans l'industrie de l'art et de la culture, ainsi que d'autres institutions gouvernementales. Ces renseignements, tels que les coordonnées ou l'information relative au projet, pourraient servir à la recherche, aux rapports, à la planification et l'évaluation de programmes, à fournir des occasions de réseautage et des opportunités économiques, ou encore pour répondre à des « examens du gouvernement » fédéral. Pour obtenir plus d'information, veuillez voir notre Énoncé de confidentialité sur le site Web du Conseil des arts au conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite.</p>
<p>Conditions rattachées au prix</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution du prix si la mise en nomination est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Les gagnants ne peuvent recevoir l'argent du prix jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.</p> <p>Une fois avisé, le gagnant doit confirmer son intention d'accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des arts n'en aura pas fait l'annonce publique.</p> <p>Tous les documents soumis deviendront la propriété du Conseil des arts et pourront servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix.</p> <p>Le gagnant doit accepter que sa photo et tout renseignement public à son sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts. On s'attend à ce qu'il ou elle participe pleinement à toutes les activités rattachées au prix, par exemple, les conférences de presse, les cérémonies, les réceptions et d'autres événements connexes.</p>



Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène (2019)

Les renseignements que vous fournissez sur les 3 premières pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom de l'auteur de la mise en candidature (les organismes doivent indiquer leur nom légal) : M^{me} M. Autre _____

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

Courriel

IDENTIFICATION DU CANDIDAT PROPOSÉ (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom du candidat proposé : M^{me} M. Autre _____ Année de naissance (facultatif) : _____

Adresse postale du candidat proposé :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

Courriel

Pour la mise en candidature d'un partenariat artistique, veuillez fournir ces renseignements pour chaque personne.

Nom du partenaire artistique : M^{me} M. Autre _____ Année de naissance (facultatif) : _____

Adresse postale du partenaire artistique :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

Courriel

DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi.
(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, y compris pour les sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : français anglais

Veillez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

À titre d'auteur de la mise en candidature pour le prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène (pour le théâtre en 2019) :

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix décrits dans les lignes directrices et j'affirme que le candidat proposé y satisfait;
- j'affirme que je (ou l'organisme que je représente) suis (est) membre de la communauté professionnelle des arts de la scène du Canada;
- j'accepte les conditions du prix telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du prix.
- je consens à assurer la confidentialité des résultats jusqu'à ce qu'une annonce publique officielle ait été faite par le Conseil des arts.

Je confirme que les renseignements fournis pour cette mise en candidature sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature **(une signature originale est requise)**

Date

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DE LA MISE EN CANDIDATURE

(à remplir par le candidat proposé)

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi.
(Seul le Conseil utilisera cette information, entre autres pour des sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : français anglais

Veillez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

En tant que candidat proposé pour un Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène (en théâtre, pour 2019)

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- je comprends et j'accepte les conditions du prix, telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je comprends que je ne peux recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.
- je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Si je reçois le prix,

- j'accepte que toute la documentation soumise devienne la propriété du Conseil des arts, qui pourra s'en servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix;
- j'accepte que ma photo et des renseignements publics sur ma carrière et des activités connexes me concernant soient utilisés pour la promotion de ces prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts;
- j'accepte de participer pleinement aux activités qui y sont rattachées, notamment des conférences de presse et des entrevues pour les médias, des cérémonies, des réceptions et d'autres événements connexes;
- **j'accepte de garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.**

Signature du candidat proposé (**une signature originale est requise**)

Date



Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts exige une seule copie de ce formulaire par candidature.
- Votre formulaire de mise en candidature ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez votre formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A – NOM ET LIEU DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE ET DU CANDIDAT PROPOSÉ

Nom de l'auteur de la mise en candidature (les organismes doivent indiquer leur nom légal) :

Personne-ressource

Ville

Province ou territoire

Nom du candidat proposé

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

Pour la mise en candidature d'un partenariat artistique, veuillez fournir ces renseignements pour chaque personne.

Nom du partenaire artistique

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

PARTIE B – DOCUMENTS REQUIS

Veillez noter que vos documents d'appui ne vous seront pas retourné par le Conseil des arts. Le matériel d'appui soumis sera conservé avec votre demande jusqu'à ce qu'il soit supprimé en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts

Déclaration de mise en candidature (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

En deux pages ou moins, dites pourquoi vous proposez cet artiste ou ce partenariat pour un prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène.

Veillez accorder une importance particulière aux

- réalisations artistiques du candidat et
- à l'importance de sa contribution tout au long de sa carrière.

Pour la mise en candidature de plus d'une personne (partenariat artistique), fournissez la même information pour chaque membre. **L'auteur de la mise en candidature doit signer et dater la déclaration.**

Curriculum vitae et biographie du candidat proposé

Veillez fournir un curriculum vitae à jour du candidat proposé en soulignant ses réalisations artistiques en théâtre. Pour mettre en candidature plus d'une personne (partenariat artistique), veuillez soumettre ces renseignements pour chaque membre. Veillez également fournir une biographie à jour d'une page du candidat proposé ou de chaque membre du partenariat artistique.

Lettres d'appuis

Veillez inclure au dossier de candidature **au moins une** et **au plus trois** lettres d'appui à la mise en candidature, rédigées et **signées** par des professionnels des arts de la scène au Canada ou à l'étranger.

Articles, extraits d'articles ou critiques

Vous pouvez inclure des articles ou extraits d'article, ou des critiques sur le travail et les réalisations du candidat pour un maximum de 10 pages.

Instructions pour la soumission des documents requis

- Le matériel d'appui écrit peut être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Les fichiers sur une clé USB, CD ou DVD doivent être en format : pdf, .doc, .docx, .txt ou .rtf.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.

Tous les documents envoyés par la poste doivent être soumis :

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier **blanc** (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur **noire** d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

PARTIE C – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'inscrire le nom du candidat proposé sur tous les articles que vous soumettez.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification de l'auteur de la mise en candidature
- Identification du candidat propose
 - Pour un partenariat artistique, un formulaire d'identification est requis pour chaque membre.
- Déclaration de l'auteur de la mise en candidature (**une signature originale est requise**)
- Déclaration d'acceptation de la mise en candidature (**à remplir par le candidat proposé, une signature originale est requise**)
 - Pour un partenariat artistique, une déclaration d'acceptation avec une signature originale pour chaque membre est requise
- Partie A – Nom et lieu de résidence ou de travail de l'auteur de la mise en candidature et du candidat proposé
- Partie B – Documents requis
 - Déclaration de mise en candidature (**maximum de deux pages, une signature originale est requise**)
 - Curriculum vitae du candidat proposé
 - Biographie du candidat (**maximum d'une page par candidat ou par membre de partenariat artistique**)
 - D'une à trois lettres** d'appui de la mise en candidature (**des signatures originales sont requises**)

Envoyez votre nomination à l'adresse suivante :

Par la poste :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4